

**MAIRIE de ST-MARTIN-DE-LENNE 12130**  
**Tél/télécopie 05.65.47.45.39**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 04 juin 2010 à 20 h 30 mn**

L'an deux mil dix, le quatre juin à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire,

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mme Jacqueline SALES, deuxième adjointe,

Mrs Michel DELTOUR, Sébastien CROS, Paul-Antoine PERIE, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Absents et excusés :Mrs Hervé BALITRAND, David CANTAGREL, Jean-Michel SIEBERT

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mr Sébastien CROS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**PROJETS SALLE DES FETES ET ECOLE**

**RESULTATS APPEL D'OFFRES**

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 2 juin 2010, Monsieur le maire expose au conseil municipal les résultats concernant les consultations des entreprises pour l'aménagement de la salle des fêtes et ses alentours.

Les propositions des entreprises soumissionnaires sont énoncées pour chaque lot et il est précisé que l'ensemble du dossier est remis à Mr FABRE, maître d'œuvre. L'attribution définitive des lots sera communiqué après examen approfondi des offres par Mr Fabre.

**CONTROLE CSPTS ET CT**

Dans le cadre de la réalisation des deux projets, aménagement de la salle des fêtes et ses alentours et agrandissement de l'école communale avec mise aux normes, il est nécessaire de prévoir une mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé et une mission de Contrôle Technique.

Quatre organismes de contrôle ont été consultés pour obtenir les meilleures offres commerciales. Après étude des propositions, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise SOCOTEC (bureau de l'Aveyron) pour effectuer ces travaux de contrôle.

**ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGES**

Suite aux niveaux de prix prohibitifs annoncés par les assureurs, le Conseil Municipal décide de ne pas contracter ce type de police pour les projets agrandissement de l'école et aménagement de la salle des fêtes, d'autant plus qu'elle n'est pas obligatoire.

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Pour la réalisation de ces deux projets, le maire avait exposé au conseil municipal lors de sa séance du 7 mai 2010 qu'il était nécessaire de contracter un emprunt. Trois banques avaient été contactées. Après avoir étudié leur proposition, le conseil municipal confirme sa décision de souscrire un emprunt auprès de la Banque Populaire Occitane, cette dernière nous offrant les meilleures conditions.

Cet emprunt se décompose en deux parties :

1°) Un prêt relais de 200 000 € remboursable en deux ans (taux : 1.98 %),

2°) Un prêt principal de 280 000 € remboursable en douze ans (taux : 3.26 %)

**INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

- Le **goudronnage** du chemin des Vignes a été réalisé.
- L'**appel d'offres** concernant l'assainissement de la « sortie nord » vers St Geniez, va être lancé par la Communauté de Communes.
- **Réclamation pour la TNT** : Suite à notre réclamation, appuyée par notre député et notre sénateur, le CSA nous a informé que la diffusion de la TNT sera rétablie dans son intégralité, dans un délai que nous espérons le plus court possible.  
Les différents courriers concernant ce sujet sont consultables en Mairie.
- **SIAH** : Mr Paul-Antoine PERIE nous a fait le compte rendu de la réunion du SIAH qui a eu lieu à Laissac, au sujet de l'aménagement de la Serre.  
Au cours de cette réunion Monsieur Vincent Lavergne, technicien au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A) a présenté une étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un projet de gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'Aveyron amont. En complément de cette présentation, une discussion a été engagée pour peser la motivation locale et, construire les prémices d'un nouveau projet pour la vallée de l'Aveyron.
- **Inauguration de la Maison de la Médecine à St Laurent d'Olt** aura lieu le 22 juin à 11 H00. A l'occasion de cette journée, Mme Polve-Montmasson, préfète de l'Aveyron, présente sur le canton, se rendra dans notre commune en fin d'après-midi. Les conseillers municipaux sont invités à participer à ce rendez-vous cantonal présidé par Madame la Préfète de l'Aveyron.
- Le **logement de l'ancienne mairie** n'est plus loué depuis fin 2009. Il est proposé d'élargir la publication de cette offre de location sur Internet ou autre.
- Suite à la réclamation par courrier mail de Mme Massé concernant les chiens errants, le Maire fait part au conseil municipal des actions entreprises auprès des propriétaires des chiens identifiés. Des courriers ont été adressés à chacun d'entre eux en rappelant notamment **l'arrêté municipal interdisant la divagation des chiens**. Il leur été rappelé également qu'ils sont tenus pour responsables des dommages causés.
- **Place de l'ancien lavoir** : La décision est prise de délimiter cet emplacement par une murette en pierre. Dans l'attente de la construction d'un abri bus, il est proposé d'y aménager un petit espace vert (plantes, fleurs) et, la réalisation de la murette est prévue par les membres du conseil municipal ( premier RDV pris pour le 19 juin).
- La question est posée par Monsieur le Maire de créer un site Internet sur la commune de St Martin de Lenne. Un conseiller municipal s'est proposé pour la mise en œuvre de ce site, à suivre.
- Une poubelle supplémentaire sera demandée à la Communauté de Communes pour le quartier Croix de Béziers.

La Séance est levée à 22h40